

CALENDRIER D'INSCRIPTION - Rentrée 2023

Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription de votre enfant devra être rapporté complété et signé en main propre au lycée selon le calendrier indiqué ci-dessous. La présence d'un parent n'est pas indispensable à l'inscription dans la mesure où le dossier est complet et que tous les documents sont signés.

Tout dossier incomplet sera refusé.

JEUDI 29 JUIN 2023 de 16h00 à 18h00 si votre enfant est scolarisé au collège Le Vieux Chêne CHESSY.

VENDREDI 30 JUIN 2023 de 16h00 à 19h00 si votre enfant est scolarisé au Moulin à Vent THORIGNY ou à Lucie Aubrac MONTEVRAIN.

SAMEDI 1^{er} JUILLET de 9h00 à 12h00 si votre enfant est scolarisé au 4 Arpents ou Marcel Rivière LAGNY ou si votre enfant est issu d'un établissement hors secteur ou privé.

Pièces à joindre au dossier :

- 4 photos d'identité
- Un RIB
- Un chèque de 20€ pour les premiers repas de la demi-pension
- Copie intégrale du livret de famille
- Attestation de paiement CAF téléchargeable sur le site de la région (www.iledefrance.fr/equitables)
- En cas de divorce des parents, copie de la page du jugement précisant la garde des enfants
- Certificat de radiation délivré par l'établissement d'origine pour les élèves hors secteur de Lagny-sur-Marne (EXEAT)



Le lycée doit impérativement communiquer le nombre de places vacantes à l'inspection académique le mardi 4 juillet 2023. Si votre enfant n'est pas inscrit **au plus tard le lundi 3 juillet 2023, il perd son affectation au lycée Van Dongen.**

Si vous inscrivez votre enfant dans un autre établissement nous vous demandons de nous le faire savoir le plus rapidement possible **par mail à l'adresse suivante : ce.0771512a@ac-creteil.fr.**

La Direction